

**RAPPORT SEMESTRIEL**

**30.06.21**

# **CRELAN PENSION FUND**

## **FONDS D'EPARGNE-PENSION**

Fonds commun de placement de droit belge

## SOMMAIRE

<b>1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF</b>	<b>3</b>
<b>1.1. ORGANISATION DE L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF</b>	<b>3</b>
<b>1.2. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>5</b>
<b>1.3. BILAN GLOBALISE</b>	<b>13</b>
<b>1.4. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE</b>	<b>14</b>
<b>1.5. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION</b>	<b>15</b>
<b>2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT CRELAN PENSION FUND SUSTAINABLE BALANCED</b>	<b>17</b>
<b>2.1. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>17</b>
<b>2.2. BILAN</b>	<b>20</b>
<b>2.3. COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>21</b>
<b>2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>22</b>
<b>3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT CRELAN PENSION FUND SUSTAINABLE GROWTH</b>	<b>25</b>
<b>3.1. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>25</b>
<b>3.2. BILAN</b>	<b>28</b>
<b>3.3. COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>29</b>
<b>3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>30</b>
<b>4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT CRELAN PENSION FUND SUSTAINABLE STABILITY</b>	<b>33</b>
<b>4.1. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>33</b>
<b>4.2. BILAN</b>	<b>36</b>
<b>4.3. COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>37</b>
<b>4.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>38</b>

## **1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF**

### **1.1. ORGANISATION DE L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF**

#### **Date de constitution de l'organisme de placement collectif**

5 octobre 2015

#### **Société de gestion**

**Nom :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium

**Forme juridique :** société anonyme

**Siège social :** Rue du Progrès 55, 1210 Bruxelles

**Date de constitution :** 30 juin 2006

**Durée d'existence :** illimitée

#### **Type de gestion**

Fonds commun de placement ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la loi du 19 avril 2014 relative aux organismes de placement collectif alternatifs (OPCA) et à leurs gestionnaires et à l'arrêté royal du 25 février 2017 relatif à certains organismes de placement collectif alternatifs publics et à leurs sociétés de gestion.

#### **Liste des autres fonds gérés**

BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced, BNP Paribas B Pension Sustainable Growth, BNP Paribas B Pension Sustainable Stability et Metropolitan-Rentastro

#### **Liste des sicav pour lesquelles la société de gestion a été désignée**

BNP Paribas B Invest, BNP Paribas B Strategy, BNPPF Private, BNPPF S-Fund, BNP Paribas B Control, B-Fund.

#### **Administrateurs**

Philippe Boulenguez, Président, Global Chief Operating Officer de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Carolus Janssen, Administrateur, Head of Sales Europe de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Marnix Arickx, Administrateur, Chief Executive Officer de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium

Stefaan Dendauw, Administrateur, Chief Financial Officer de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium

Alain Kokocinski, Administrateur indépendant

Olivier Lafont, Administrateur, Head of Transformation and Business Improvement de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Hans Steyaert, Administrateur, Head of Global Operation Services de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Lutgarde Sommerijns, Administrateur Indépendant

Denis Panel, Administrateur, Head of Investments (MAQs) de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT.

Pierre Picard, Administrateur, Head of Compliance de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

#### **Personnes physiques chargées de la direction effective**

Marnix Arickx, Administrateur et CEO

Olivier Lafont, Administrateur

Stefaan Dendauw, Administrateur

Hans Steyaert, Administrateur

#### **Commissaire**

Deloitte, Réviseurs d'Entreprises S.C. s.f.d S.R.L., Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1J, 1930 Zaventem, représentée par Bernard De Meulemeester, réviseur d'entreprise.

**Capital :** 54.114.320,03 EUR

#### **Délégation de l'administration**

BNP Paribas Securities Services Brussels Branch, Rue de Loxum 25 - 1000 Bruxelles

#### **Service financier**

CRELAN, Boulevard Sylvain Dupuis, 251 - 1070 Bruxelles

**Distributeur(s)**

CRELAN, Boulevard Sylvain Dupuis, 251 - 1070 Bruxelles

**Dépositaire**

BNP Paribas Securities Services Brussels Branch, Rue de Loxum 25 - 1000 Bruxelles

**Sous-dépositaire(s)**

BNP Paribas Securities Services, 60 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg  
à qui les tâches matérielles décrites à l'article 55, §2 de la loi du 19 avril 2014 ont été déléguées pour les valeurs mobilières et les liquidités.

**Commissaire**

PwC Reviseurs d'entreprises S.R.L., Woluwedal, 18 - 1932 Sint-Stevens-Woluwe représentée par Damien Walgrave

**Promoteur**

CRELAN, Boulevard Sylvain Dupuis, 251 - 1070 Bruxelles

**Liste des compartiments et des classes d'actions**

CRELAN PENSION FUND Sustainable Balanced: Classe "Classic-Capitalisation"

CRELAN PENSION FUND Sustainable Growth: Classe "Classic-Capitalisation"

CRELAN PENSION FUND Sustainable Stability: Classe "Classic-Capitalisation"

**Classe « Classic »**

Droits des participants dans la copropriété indivise du patrimoine du compartiment (indépendant de celui de la Société de Gestion) représentés par des parts de capitalisation uniquement, subdivisées en millièmes de parts et non livrables matériellement. Ils font l'objet d'inscriptions nominatives sur un compte ouvert au nom du participant auprès des intermédiaires financiers.

## 1.2. RAPPORT DE GESTION

---

### 1.2.1. *Informations aux actionnaires*

CRELAN PENSION FUND est un fonds commun de placement régi par les dispositions du Code des impôts sur le revenu 1992 relatives aux fonds d'épargne-pension.

Fonds commun de placement ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la loi du 19 avril 2014 relative aux organismes de placement collectif alternatifs (OPCA) et à leurs gestionnaires et à l'arrêté royal du 25 février 2017 relatif à certains organismes de placement collectif alternatifs publics et à leurs sociétés de gestion.

Il n'a pas de personnalité juridique propre et ses actifs sont la propriété indivise des participants.

Les droits des participants dans la copropriété indivise du patrimoine du Fonds, qui est indépendant de celui de la Société de Gestion, sont représentés par des parts, subdivisées en millièmes de parts, qui font l'objet d'inscriptions nominatives auprès des intermédiaires financiers où le compte d'épargne-pension a été ouvert. Le nombre de parts n'est pas limité.

Les comptes du Fonds et de la Société de Gestion sont vérifiés par un commissaire agréé.

Les rapports financiers du Fonds sont tenus sans frais à la disposition des participants au siège de la Société de Gestion et aux guichets des organismes habilités à recevoir les souscriptions et les rachats.

La Société de Gestion établit la valeur nette d'inventaire des parts de copropriété du Fonds chaque jour ouvrable bancaire.

La valeur nette d'inventaire des actions de distribution et/ou des actions de capitalisation de chaque catégorie, leur prix d'émission et de rachat ainsi que tous les avis destinés aux actionnaires peuvent être obtenus tous les jours ouvrables bancaires au siège de la sicav ainsi qu'àuprès des organismes susmentionnés. Ils sont en outre publiés sur le site de BEAMA (<http://www.beama.be>).

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée générale annuelle des participants se tient au siège social ou à l'endroit de la Région Bruxelles-Capitale indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois d'avril, ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire, le premier jour ouvrable bancaire suivant.

#### Gouvernance d'entreprise et vote par procuration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (BNPP AM) estime que la promotion de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise est une partie essentielle de ses responsabilités. La gouvernance d'entreprise renvoie au système par lequel une société est dirigée et contrôlée. Il concerne le fonctionnement de la direction, sa supervision et les mécanismes de contrôles, ainsi que la relation avec les parties prenantes. Une bonne gouvernance d'entreprise crée le cadre qui assure que la société est gérée dans l'intérêt à long terme des actionnaires. BNPP AM attend de toutes les sociétés dans lesquelles elle investit de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Voter aux assemblées générales constitue un élément important du dialogue avec les entreprises dans lesquelles les investissements sont effectués et fait partie intégrante des processus de gestion de BNPP AM.

BNPP AM veille à exercer le droit de vote sur la base des circonstances spécifiques de l'entreprise. La politique et les lignes directrices de vote sont revues annuellement afin de prendre en compte l'évolution des codes de gouvernance et des pratiques de marché et sont approuvées par le Conseil d'Administration de BNPP AM.

La politique de vote s'applique à l'ensemble des activités de gestion de BNPP AM. Les entités auxquelles est déléguée la gestion sont tenues d'exercer leurs droits de vote en tenant compte des attentes de BNPP AM et des pratiques de marché et de communiquer régulièrement les résultats atteints.

#### Gouvernance et principes de vote

Les principes suivants décrivent les attentes de BNPP AM envers les entreprises cotées dans lesquelles elle investit. Ils constituent une ligne de conduite pour l'exécution des responsabilités de BNPP AM.

##### 1. Agir dans l'intérêt à long terme des actionnaires

L'objectif prépondérant des sociétés devrait être la création de valeur actionnariale à long terme. Les pratiques de gouvernance d'entreprise devraient concentrer l'attention du conseil sur cet objectif. Une stratégie claire doit être mise en place pour atteindre cet objectif en prenant en compte toutes les parties prenantes clés.

##### 2. Protéger le droit des actionnaires

Tous les actionnaires doivent avoir la possibilité de voter sur les décisions qui concernent les changements fondamentaux de l'entreprise. Les entreprises devraient s'assurer que les droits des investisseurs sont protégés et traités de manière équitable, notamment en respectant le principe d'une action - un vote - un dividende.

Les augmentations de capital devraient être soigneusement contrôlées afin de minimiser les risques de dilution pour les actionnaires existants. Les dispositifs anti-OPA ne doivent pas être utilisés pour protéger les dirigeants de leurs responsabilités.

##### 3. Veiller à une structure de conseil indépendante et efficace

Le conseil et les comités devraient inclure une forte présence d'administrateurs indépendants pour permettre un contrôle efficace de la direction. Les administrateurs doivent avoir une compétence et une implication suffisante pour améliorer l'efficacité du conseil. Enfin, les administrateurs doivent être choisis afin que le conseil reflète une diversité appropriée.

##### 4. Aligner les structures de rémunérations avec l'intérêt à long terme des actionnaires

Les rémunérations doivent être alignées avec la performance à long terme de l'entreprise. Les programmes de rémunération ne devraient pas limiter la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants. Ils doivent respecter les meilleures pratiques du marché et être communiqués aux actionnaires d'une manière claire et approfondie.

## **5. Divulgation d'informations exactes, adéquates et en temps opportun**

Les sociétés devraient s'assurer que les résultats financiers et opérationnels, la répartition du capital et les performances environnementales, sociales et de gouvernance sont communiqués en temps opportun et de manière exacte. Les audits annuels des états financiers réalisés par des auditeurs externes indépendants devraient exister dans toutes les sociétés.

## **6. Veiller à la bonne performance environnementale et sociale**

Les sociétés devraient agir de manière responsable avec toutes les parties prenantes et respecter les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance afin de protéger les intérêts à long terme des actionnaires. Les sociétés devraient fournir les informations sur leurs émissions de carbone et leur engagement à lutter contre le changement climatique.

### Modalités pratiques de vote

#### 1. L'approche client

BNPP AM conseille à ses clients de déléguer les pouvoirs de vote à BNPP AM afin de préserver leurs intérêts d'actionnaires. BNPP AM vote dans le seul intérêt de ses clients et des bénéficiaires finaux des fonds dont elle est responsable. BNPP AM ne doit pas subordonner les intérêts de ses clients à d'autres objectifs.

Pour les clients qui ont délégué le droit de vote à BNPP AM, BNPP AM s'assurera que les procurations sont reçues et que les votes sont effectués conformément à ses lignes directrices. Tous les clients de BNPP AM sont informés que cette politique et ces procédures de vote sont en place.

#### 2. Comité de vote

BNPP AM a nommé un comité de vote (« Proxy Voting Committee », PVC) qui établit la politique de vote et s'assure que cette politique et les procédures sont suivies. Comme le vote est considéré comme une partie intégrante du processus d'investissement, la responsabilité finale du vote incombe au responsable de gestion.

#### 3. Périmètre de vote

Le choix des titres pour lesquels le droit de vote est exercé répond à un double objectif : concentrer les efforts sur les positions représentant une proportion importante des actifs sous gestion et participer aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles la gestion collective détient une part significative du capital.

Le périmètre de vote est constitué de sociétés dont les positions agrégées répondent aux deux conditions suivantes :

- Représenter 90 % du total cumulé des positions en actions
- Constituer 1 % ou plus de la capitalisation boursière de la société.

#### 4. Procédure de vote

Les points suivants décrivent les étapes clés du processus de vote par correspondance de la notification de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires (AGO) ou extraordinaires (AGE) à l'exécution de vote :

- a. Notification de la part de la société de l'AGO/AGE et de l'ordre de jour
- b. Le dépositaire envoie les bulletins à la plate-forme de vote
- c. Rappel ou restriction sur les prêts de titres si le vote est important pour la société ou si un trop grand nombre de titres sont prêtés.
- d. Analyse de l'ordre du jour et recommandation de vote.
- e. Dialogue avec les émetteurs sur une base ad hoc
- f. Instruction de vote par le gérant ou le PVC et exécution du vote par le biais de la plate-forme.

#### 5. Conflits d'intérêt

Le libre exercice des droits de vote par BNPP AM est susceptible d'être affecté par les situations suivantes :

- Collaborateur ayant des liens personnels ou professionnels avec l'entreprise dont les actions sont soumises au vote,
- Relations commerciales entre l'entreprise concernée par le vote et une autre entité du Groupe BNP Paribas,
- Exercice des droits de vote concernant les actions du groupe BNP Paribas ou des participations significatives du groupe.

Un certain nombre de mécanismes visent à prévenir d'éventuels conflits d'intérêt :

- La politique de vote spécifie que celui-ci est réalisé « dans l'intérêt exclusif des clients afin de protéger et de renforcer la valeur à long terme de leur investissement »;
- Les lignes directrices de vote qui servent de cadre décisionnel à l'exercice des droits de vote sont approuvées par le Conseil d'Administration de BNPP AM;
- Les projets de résolutions sont évalués sur la base d'analyses réalisées par des consultants externes et indépendants;
- Les collaborateurs sont tenus de respecter les procédures régissant les cadeaux et avantages personnels et sont tenus d'indiquer toute autre activité professionnelle;
- L'existence d'une « muraille de Chine » entre BNPP AM et les autres entités du Groupe garantissant que les collaborateurs de BNPP AM demeurent indépendants dans l'accomplissement de leurs missions et responsabilités.

Les dossiers relatifs à tous les conflits d'intérêts potentiels et à leur résolution seront tenus dans le cadre du procès-verbal du PVC.

Les conflits d'intérêt qui ne pourraient être prévenus sont résolus selon un mécanisme d'escalade impliquant la direction de BNPP AM, à savoir :

- i. Le Responsable de gestion
- ii. Les Responsables de la conformité et du contrôle interne

## **CRELAN PENSION FUND**

### **iii. Le Président**

#### **6. Transparency & Reporting**

BNPP AM est transparent en ce qui concerne son approche sur le vote et son exécution:

- Une copie de cette politique peut être consultée sur le site internet de BNPP AM;
- Un reporting annuel est publié et donne un aperçu des activités de vote;
- Le détail des votes, résolution par résolution, peut être obtenu sur demande.

#### **Lignes directrices de vote**

Ces lignes directrices de vote complètent la politique de vote aux assemblées générales des sociétés cotées de BNPP AM. Les principaux types de résolutions soumises au vote sont regroupés au sein de quatre thèmes :

1. Approbation des comptes
2. Opérations financières
3. Nomination et rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux
4. Autres résolutions (p.ex. Conventions réglementées)

Pour chaque type de résolution, les lignes directrices mettent en avant les « meilleures pratiques » ainsi que les situations pouvant aboutir à une « opposition » ou à une « abstention » lors du vote:

Les décisions de vote sont basées sur les principes suivants :

- « Pour » : la résolution reflète ou tend vers les « meilleures pratiques », et s'inscrit dans l'intérêt à long terme des actionnaires.
- « Abstention » : la résolution soulève une problématique du point de vue des actionnaires.
- « Opposition » : la résolution n'est pas acceptable et ne s'inscrit pas dans l'intérêt à long terme des actionnaires.

#### **Déclaration suivant l'article 83 de l'Arrêté Royal du 25 février 2017**

Considérant que les soft commissions payées par les courtiers en valeurs mobilières à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium à l'occasion de l'exécution des ordres sur titres relatifs au Fonds constituent un avantage commercial, consenti par ces courtiers à la société de gestion elle-même, pour les développements informatiques, administratifs et autres que celle-ci a mis en place pour faciliter la transmission, l'exécution et le règlement desdits ordres, il n'y a pas de conflit d'intérêt dans le chef de ladite société de gestion vis-à-vis du Fonds qu'elle gère, au titre de la perception de cet avantage commercial.

#### **Informations sur la politique de rémunération (données non auditées)**

Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2020, sont disponibles sur le site Internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>, et seront également mises à disposition sans frais et sur demande par la Société de gestion.

#### **Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank**

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résidant constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par larrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

#### **Opérations de financement sur titres**

Le Fonds ne s'engagera pas dans des opérations de financement sur titres comme des prêts ou des emprunts de titres, des opérations de pension ou des opérations d'achat-revente ou de vente-rachat, des opérations de prêt avec appel de marge ou des contrats d'échange de performance global.

## Politique globale de développement durable

La Politique globale de développement durable décrit l'intégration ESG dans les critères d'investissement appliqués par les gestionnaires pour chaque compartiment. Les risques de durabilité (tels que définis sous la rubrique « Risque en matière de durabilité » ci-dessous) sont intégrés dans les décisions d'investissement en vue de leur atténuation.

ESG signifie Environnement, Social et Gouvernance. Ce sont trois facteurs couramment utilisés pour évaluer le niveau de durabilité d'un investissement. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT s'engage à adopter une approche durable en matière d'investissement.

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement de chaque compartiment au travers des normes suivantes :

1) respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies : Le Pacte Mondial des Nations Unies (<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>) est un cadre commun, reconnu dans le monde entier et applicable à tous les secteurs industriels. Il s'appuie sur les conventions internationales dans les domaines des droits de la personne, des normes du travail, du respect de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les sociétés qui violent un ou plusieurs des principes sont exclues des investissements dans les compartiments et celles qui risquent de le faire sont étroitement surveillées ou exclues ; et

2) respect des politiques sectorielles de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT a également défini une série de lignes directrices ESG relatives aux investissements dans les secteurs sensibles. Les sociétés de ces secteurs sensibles qui ne respectent pas les principes minimaux énoncés dans ces lignes directrices sont exclues des investissements des compartiments. Les secteurs concernés comprennent, entre autres, l'huile de palme, la pâte à papier, les activités minières, les sables bitumineux, le nucléaire, la production d'énergie à partir du charbon, le tabac, les armes controversées et l'amiante. La politique d'exclusion sectorielle détaillée de BNPP AM est disponible sur le site <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/> dans le document « Responsible Business Conduct Policy », point B.

Les deux normes ci-dessus sont communiquées aux gestionnaires par le Sustainability Center de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT sous la forme d'une liste d'exclusion. Cette liste constitue le socle commun applicable.

En outre, une intégration ESG peut être réalisée au travers de l'analyse de données extra-financières fournies par les principales agences de notation sociale et environnementale (ou extra-financière) (comme par exemple Sustainalytics, Vigeo Eiris, MSCI, ISS-Oekom, etc.), les émetteurs sur des critères non financiers tels que (liste non exhaustive) :

- Environnement : promotion de l'efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, économie des ressources naturelles, traitement des déchets.
- Social : respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs, gestion des ressources humaines (santé et sécurité des travailleurs, politique de formation et de rémunération, taux de rotation, suivi de carrière, résultat PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves).
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, respect du droit des actionnaires minoritaires, séparation des fonctions de direction et de contrôle, lutte contre la corruption, liberté de la presse, rémunération des dirigeants.

La mesure dans laquelle l'intégration ESG est appliquée varie en fonction du type de compartiment, de classe d'actifs, de région et d'instrument utilisé. Certains compartiments peuvent appliquer des règles d'investissement plus restrictives, telles que décrites dans la partie spécifique du prospectus. En effet, la manière et le degré d'intégration ESG, comme les scores ESG, dans chaque processus d'investissement sont déterminés par le gestionnaire d'investissement pour chaque processus d'investissement. Dans tous les cas, les gestionnaires respecteront au minimum la liste d'exclusion communiquée par le Sustainability Center.

Une révision de chaque émetteur autorisé et du respect du contrôle de leurs critères durables est prévue au moins une fois par an. Dans l'éventualité où les normes et critères ci-dessus ne seraient plus respectés, les gestionnaires de placement ajusteront la composition des portefeuilles dans le meilleur intérêt des actionnaires et selon l'analyse et les normes ESG mentionnées ci-dessus, le cas échéant.

Par ailleurs, le vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles les compartiments investissent fait partie de l'approche durable en matière d'investissement de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT. De même, la Société de gestion travaille en étroite collaboration avec des organisations de référence dans le domaine de l'investissement responsable pour promouvoir le développement durable et améliorer les pratiques actuelles.

De plus amples informations et documents sur la politique globale de développement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibas-am.com/en/our-approach-to-responsibility/as-a-responsible-investor/>.

## Politique applicable en matière de class actions

Conformément à sa politique, la Société de gestion :

- ne participe pas, en principe, à des class actions actives (à savoir, la société de gestion n'engage aucune procédure, n'agit pas en qualité de plaignant, ne joue aucun autre rôle actif dans une class action contre un émetteur);
- peut participer à des class actions passives dans les juridictions où la société de gestion estime, à sa seule discrétion, que (i) la class action est suffisamment rentable (par exemple, lorsque les revenus attendus dépassent les coûts à prévoir pour la procédure), (ii) l'issue de la class action est suffisamment prévisible et (iii) les données pertinentes requises pour l'évaluation de l'éligibilité de la class action sont raisonnablement disponibles et peuvent être gérées de manière efficiente et suffisamment fiable;
- toutes les sommes perçues par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT dans le cadre d'une class action, nettes des coûts externes supportés, seront reversées aux fonds impliqués dans la class action concernée.

La société de gestion peut à tout moment modifier sa politique applicable en matière de class actions et peut s'écartez des principes énoncés ci-dessus dans des circonstances particulières.

Les principes de la politique en matière de class actions applicable au Fonds sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

## 1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

### Conjoncture

La réouverture progressive des économies, permise par l'accélération des campagnes de vaccination, s'est traduite par une reprise forte et de plus en plus étendue. La part de la population vaccinée a rapidement augmenté, même en Europe continentale où le début des campagnes avait été laborieux. Malgré des recrudescences localisées de l'épidémie et un bilan humain effroyable, les espoirs de voir la pandémie vaincue ont renforcé l'hypothèse d'une reprise mondiale cyclique. Les matières premières ont retrouvé vers la fin du 1er trimestre le niveau qui prévalait avant la pandémie et les cours ont continué à progresser par la suite. Fin juin, le baril du pétrole (WTI) s'est rapproché de 75 dollars, soit son plus haut niveau depuis octobre 2018. Sa hausse semestrielle dépasse ainsi 50%. Le cours du cuivre s'est envolé à un plus haut niveau historique en mai. Le commerce mondial s'est redressé plus vite que prévu, entraînant des goulets d'étranglement dans le transport et la production. L'évolution des prix à la consommation a inquiété les investisseurs mais il est assez vite apparu que l'accélération de l'inflation ne devrait être que temporaire. La récession exceptionnelle de 2020 laissera des traces durables : les estimations de l'OCDE indiquent que de 2019 à 2022, la croissance annuelle moyenne de la production potentielle mondiale pourrait désormais être inférieure de plus de 0,5 point par an aux estimations pré-pandémie.

### Etats-Unis

Au 1er trimestre, la croissance américaine s'est élevée à 6,4% en rythme annualisé et, selon les indicateurs disponibles à fin juin, elle devrait s'élever à près de 10% au 2e trimestre. La consommation a été soutenue par les aides directes versées aux ménages au printemps tandis que les entreprises devraient profiter des plans d'investissement en infrastructures annoncés par l'administration Biden. Quelques indicateurs économiques un peu décevants publiés en juin ont pu conduire les investisseurs à imaginer que la croissance américaine avait atteint un sommet, ou allait bientôt l'atteindre, et connaîtrait prochainement un ralentissement. Le marché du travail continue de susciter de nombreuses interrogations : l'emploi non agricole se situe 7,6 millions sous le niveau qui prévalait avant la pandémie alors que les entreprises font état de difficultés à embaucher. L'activité sur le marché de l'immobilier est devenue un peu plus hésitante en raison de la hausse des coûts de construction. D'autres données restent très encourageantes : les intentions d'investissement des entreprises continuent à augmenter face à la nécessité de répondre à une demande croissante. La confiance des ménages mesurée par le Conference Board s'est nettement améliorée en juin pour atteindre son plus haut niveau depuis mars 2020. Les composantes reflétant les anticipations et la perception du marché du travail sont très favorables. Dans ce contexte, l'été pourrait être l'occasion pour les ménages américains d'utiliser une partie de leur épargne alors que le taux d'épargne se situe à 12,4% en mai. L'accord entre la Maison Blanche et un groupe bipartisane de sénateurs sur le plan d'investissement en infrastructures, qui doit encore être voté par le Sénat, ouvre la voie à des mesures de soutien à plus long terme. Les prix à la consommation ont fortement monté depuis mars mais les hausses massives sont cantonnées aux activités qui avaient été totalement interrompues par la pandémie (transports, loisirs) et qui profitent du retour à la situation normale. L'hypothèse d'une accélération temporaire de l'inflation reste centrale.

### Europe

Dans la zone euro, il apparaît que l'activité a mieux résisté que prévu au 1er trimestre, le PIB enregistrant une contraction de 0,3% seulement malgré les nouvelles mesures de restriction mises en place pour lutter contre la pandémie. Dans la perspective de la réouverture des économies, les enquêtes auprès des entreprises et des ménages se sont améliorées tout au long du 2e trimestre, laissant espérer un rebond de l'activité au second semestre qui devrait marquer la première étape d'un rattrapage vis-à-vis des Etats-Unis. Les indices PMI (enquêtes auprès des directeurs d'achats) et la confiance des consommateurs (enquête de la Commission européenne) sont désormais bien installés au-dessus de leur niveau pré-pandémie. L'activité s'est redressée dans le secteur manufacturier mais surtout dans les services grâce aux avancées de la vaccination qui permettent la levée progressive des restrictions sanitaires. En juin, l'indice PMI composite a atteint son plus haut niveau de 15 ans (59,9 contre 53,2 en mars) et l'enquête fait ressortir un allongement des délais de livraison ainsi qu'une hausse significative des carnets de commandes, ce qui a conduit les entreprises à créer de nombreux emplois. Du côté des ménages, les données objectives connues pour la zone euro reflètent encore les effets du confinement/déconfinement : les ventes au détail ont reculé de 3,9% en avril et rebondi de 4,6% en mai. La production industrielle a progressé pour le deuxième mois consécutif grâce à la demande en provenance de l'étranger, en particulier pour les biens d'équipement. Au-delà de la prise en compte des chiffres élevés enregistrés depuis le début de l'année (2,0% en glissement annuel en mai contre -0,3% en décembre), les prévisions d'inflation après 2021 publiées par la Banque centrale européenne (1,4% pour l'inflation et l'inflation sous-jacente en 2023) sont nettement inférieures à l'objectif de 2%. Au Royaume-Uni, la réouverture des commerces et des diverses activités de services a pu se faire conformément au calendrier fixé par le gouvernement mis à part pour la dernière étape qui a dû être repoussée en raison de l'émergence du variant Delta.

### Japon

La contraction du PIB au 1er trimestre (-3,9% en rythme annualisé) s'est révélée un peu moins importante qu'en première estimation mais la composition n'est pas très favorable et les données objectives disponibles pour le 2e trimestre ont été largement inférieures aux attentes. La production industrielle a baissé de près de 6% en mai et, après leur recul de 4,6% en avril, les ventes au détail ne sont pas parvenues à se redresser (-0,4% en mai). En juin, l'enquête auprès des directeurs d'achats (indice PMI) s'est légèrement dégradée, l'indice composite ne parvenant pas à repasser au-dessus de 50 en raison des difficultés persistantes dans les services alors que l'état d'urgence sanitaire a dû être prolongé une partie du mois. La situation sanitaire est restée longtemps indécise. La campagne de vaccination a mis du temps à démarrer et, à fin juin, seulement 12% de la population totale était complètement vaccinée alors que, comme bon nombre de pays asiatiques, le Japon a connu une nouvelle vague de contaminations en mai. L'inflation sous-jacente (hors produits frais) est ressortie à 0,1% en glissement annuel en mai, le premier chiffre positif depuis mars 2020.

## **Marchés émergents**

En Chine, la croissance de 18,3% du PIB au 1er trimestre (glissement annuel) constitue une nette accélération par rapport au trimestre précédent (6,5%) mais masque un certain fléchissement de la croissance sous-jacente. En effet, la comparaison par rapport au début de 2020, marqué par le grand confinement, est forcément plateuse. Les données disponibles pour avril et mai ont confirmé que la consommation reste en retrait par rapport à la production, toujours soutenue par une solide demande en provenance de l'étranger. Plus généralement, les exportations des grandes économies émergentes restent dynamiques et de premiers signes encourageants permettent d'espérer que les goulets d'étranglement vont bientôt se normaliser, ce qui devrait soutenir la production. Toutefois, alors que le taux de vaccination reste encore modeste, les mesures de distanciation sociale et les restrictions des déplacements instaurées pour contrôler l'épidémie pèsent fortement sur des économies où le recours au télétravail est nettement moins facile que dans les grandes économies développées. Cet élément est d'autant plus à surveiller qu'il apparaît clairement que la remontée du nombre de contaminations dues au variant Delta se fait dans les populations jeunes et peu vaccinées, c'est-à-dire précisément des caractéristiques que l'on retrouve dans bon nombre de pays émergents.

## **Politique monétaire**

En mars 2020, comme la plupart des banques centrales à travers le monde, la Réserve fédérale américaine (Fed) a mis en place des mesures d'urgence face à la pandémie pour assurer un fonctionnement fluide des marchés financiers. La dernière réunion du FOMC (Federal Open Market Committee) de 2020 a conclu que le taux objectif des fonds fédéraux devrait rester pendant plusieurs années dans la fourchette 0% - 0,25% en vigueur depuis mars 2020 malgré l'amélioration des perspectives économiques. En décembre, la Fed a également précisé que les achats d'actifs se poursuivront au rythme actuel de 120 milliards de dollars par mois « jusqu'à ce que des progrès supplémentaires substantiels aient été accomplis vers les objectifs de plein emploi et de stabilité des prix ». Dès le début de 2021, face à l'accélération de la croissance (à 6,4% en rythme annualisé au 1er trimestre après 4,3% au 4e trimestre 2020) et à de solides créations d'emploi, la principale tâche de Jerome Powell a été de limiter les anticipations de resserrement de la politique monétaire. Le Président de la Fed a précisé que la diminution du montant des achats de titres (tapering) serait progressive et annoncée « bien en amont ». Cependant, alors que l'accélération de la campagne de vaccination a permis la reprise des activités interrompues par la pandémie, certains observateurs se sont inquiétés d'un risque de surchauffe de l'économie et ont mis en cause la pertinence des plans budgétaires massifs. Dans ce contexte, les conclusions de la réunion de juin ont suscité de nombreuses interrogations et amené les investisseurs à conclure que la Fed allait relever plus tôt que prévu ses taux directeurs. Les investisseurs ont en effet dû réviser leur analyse du ciblage flexible de l'inflation moyenne instauré à l'automne 2020. La Fed a revu à la hausse sa prévision de croissance du PIB en 2021 de 6,5% à 7,0% et, en indiquant que l'inflation sous-jacente passerait de 3,0% en 2021 à 2,1% en 2022 et 2023, elle confirme son scénario d'une accélération « transitoire » de l'inflation mais l'attention des investisseurs a été retenue par les indications données sur le niveau des taux directeurs jugés « appropriés » (dot plot). Le niveau médian pour le taux des fonds fédéraux fait désormais ressortir deux hausses en 2023. Ce resserrement n'apparaissait pas dans le dot plot de mars mais était déjà reflété par les marchés. Des commentaires de plusieurs membres du FOMC dans les jours qui ont suivi la réunion ont renforcé l'hypothèse d'un tournant moins accommodant de la politique monétaire. Jerome Powell a confirmé en juin que les discussions à propos du tapering avaient commencé.

Comme partout dans le monde, les principales décisions de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) ont été prises dans l'urgence en mars 2020 pour éviter un dysfonctionnement des marchés et limiter les conséquences de l'effondrement de l'activité dû à la pandémie. L'élément le plus emblématique est la création d'un programme d'urgence d'achats de titres à hauteur de 750 milliards d'euros (PEPP pour Pandemic emergency purchase programme), annoncé le 18 mars, rapidement mis en œuvre et dont l'enveloppe a été augmentée à deux reprises. Elle a été portée à 1850 milliards le 10 décembre avec une prolongation des achats jusqu'en mars 2022 au moins. La BCE a choisi de ne pas modifier ses taux directeurs qui étaient déjà bas (0,00% pour les opérations principales de refinancement, 0,25% pour la facilité de prêt marginal et -0,50% pour la facilité de dépôt). La BCE s'engage à maintenir des « conditions financières favorables » mais n'a pas défini quantitativement les indicateurs utilisés et a suscité ainsi de nombreuses questions. Le 11 mars, la BCE a finalement annoncé que « le rythme des achats au titre du PEPP sera nettement augmenté au cours du trimestre à venir par rapport aux premiers mois de l'année ». En avril, Christine Lagarde a indiqué que la question de la sortie progressive du PEPP était prématurée et que la politique monétaire de la BCE n'allait pas évoluer de concert avec celle de la Fed. Toutefois, de nombreux commentaires ont laissé l'impression d'un Conseil des gouverneurs divisé sur la conduite à tenir alors que les signes de reprise se multiplient et que l'inflation accélère. En juin, la BCE s'est déclarée « plus optimiste qu'il y a trois mois », a revu à la hausse ses prévisions de PIB pour 2021 et 2022 et a qualifié « d'équilibrés » les risques sur la croissance. Face aux anticipations d'un ralentissement des achats de titres, Christine Lagarde a réaffirmé que la reprise doit être ferme et durable avant d'envisager la fin de l'aide d'urgence de la BCE.

## **Marchés des changes**

Après avoir dépassé 1,23 le 6 janvier, la parité EUR/USD est repartie à la baisse pour, à l'issue d'une évolution heurtée, terminer le 1er trimestre à 1,1737 (-4,0% en 3 mois). Plusieurs facteurs expliquent cette appréciation du dollar début 2021. Pour commencer, l'insistance de la BCE à rappeler sa vigilance face à l'appréciation de l'euro a pu freiner les ardeurs des opérateurs après une hausse de 8,9% de l'euro au second semestre 2020. L'hypothèse d'une baisse supplémentaire du taux de dépôt a même été évoquée par certains membres du Conseil des Gouverneurs. En outre, compte tenu des solides enquêtes d'activité et de la relance budgétaire massive orchestrée par l'administration Biden, l'écart de croissance entre les Etats-Unis et la zone euro apparaît de plus en plus clairement favorable au dollar. Au 2e trimestre, la devise américaine a essentiellement évolué au gré des anticipations sur la politique monétaire de la Fed. Dans un premier temps, la parité s'est inscrite sur une tendance haussière début avril qui l'a ramenée fin mai au-dessus de 1,22, au niveau qui prévalait fin 2020. Des déclarations de la BCE rappelant qu'une appréciation significative de l'euro est de nature à limiter la hausse de l'inflation vers l'objectif ont interrompu ce mouvement. Au cours de la première quinzaine de juin, la parité évoluait sans direction au-dessus de 1,21 avant que les conclusions de la réunion du comité de politique monétaire de la Fed du 16 juin, jugées moins accommodantes que prévu, ne la renvoient brusquement sous 1,19, au plus bas depuis la mi-avril. Elle a ensuite varié dans un intervalle étroit pour terminer à 1,1856, soit une hausse de 3,1% du dollar face à l'euro en six mois.

La parité USD/JPY a connu une évolution heurtée qui se solde par une modeste variation au 2e trimestre (+0,4% à 110,98 fin juin). La tendance haussière de la parité, qui l'avait amenée de 103,20 fin 2020 à plus de 111 début avril (+7,2% au 1er trimestre), s'est brusquement interrompue pour laisser place à des variations dans un intervalle assez large (107 – 111). Depuis le début de l'année, la devise japonaise a perdu 7% face au dollar. Cette baisse du yen s'explique par des indicateurs économiques moins bien orientés que dans les autres grandes économies industrialisées et une situation sanitaire longtemps indécise qui a conduit les autorités à réinstaurer l'état d'urgence dans plusieurs régions. La campagne de vaccination a mis du temps à démarrer et, comme bon nombre de pays asiatiques, le Japon a connu une nouvelle vague de contaminations. La Banque du Japon (BoJ) a décidé le 18 juin de prolonger de six mois ses mécanismes exceptionnels de prêts aux entreprises, destinés en particulier à soutenir le financement des PME. Elle n'a modifié ni son taux directeur ni son objectif pour le rendement du JGB à 10 ans.

### **Marchés obligataires**

Au 1er trimestre 2021, la dégradation des obligations gouvernementales s'est affirmée et a ramené le rendement du T-note américain à 10 ans à 1,74% le 31 mars (+83 pb en trois mois). Ces niveaux, qui n'avaient plus été traités depuis janvier 2020, reflètent les perspectives de voir l'économie américaine connaître une forte reprise, voire une surchauffe, sous l'effet de l'accumulation d'ambitieux plans de relance budgétaire pour accompagner le redémarrage de l'activité et assurer le retour rapide au plein emploi. Au 2e trimestre, les variations des obligations gouvernementales ont été heurtées et la détente du rendement du T-note américain à 10 ans (-27 pb à 1,47% fin juin) reflète imparfaitement les préoccupations des investisseurs. Le 2e trimestre peut être divisé en deux : une évolution autour de 1,65% jusqu'à début juin suivie d'une tendance baissière heurtée. Durant la première phase, le thème de l'accélération de l'inflation a été le principal facteur explicatif. Les mouvements observés sur les taux dans la seconde moitié du trimestre ont été erratiques et difficiles à interpréter même si des facteurs de marché (comme des débouclements de positions vendeuses) peuvent expliquer leur rapidité. L'hypothèse d'une Fed moins disposée à tolérer une accélération de l'inflation s'est traduite par un aplatissement de la courbe alors que la pentification était le thème dominant depuis le début de l'année. En six mois, le rendement du T-note à 10 ans s'est tendu de 55 pb tandis que l'écart avec le taux à 2 ans est passé de 80 pb fin 2020 à plus de 150 pb en mai avant de revenir vers 120 pb fin juin.

Alors qu'il était retombé à -0,57% fin 2020, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est tendu début 2021 dans le sillage des taux longs américains pour atteindre -0,23% le 25 février, au plus haut depuis la mi-janvier 2020. Par la suite, le mouvement s'est inversé et le taux allemand à 10 ans termine le 1er trimestre à -0,29%, soit une tension de 28 pb en trois mois alors que la zone euro était confrontée à une nouvelle vague de l'épidémie qui retardait la reprise de l'économie. La tension est bien moindre que celle observée aux Etats-Unis, ce qui reflète logiquement une situation économique nettement plus solide de l'autre côté de l'Atlantique. Au 2e trimestre, le rendement du Bund allemand à 10 ans a, dans un premier temps, connu une nette tension qui l'a ramené au-dessus de -0,10% en séance le 19 mai. La remontée du taux s'est accélérée au cours de la première quinzaine de mai. Elle reflète d'une part les inquiétudes inflationnistes et l'amélioration des enquêtes d'activité. D'autre part, même si les adjudications du trimestre ont été bien absorbées (en particulier les émissions obligataires de la Commission européenne en juin pour financer le plan Next Generation EU), plusieurs gouvernements ont indiqué que leurs besoins de financement seraient plus importants que prévu. Enfin certains investisseurs ont imaginé que le rythme des achats de titres dans le cadre du PEPP (Pandemic emergency purchase programme) pourrait être ralenti. En six mois, le taux allemand à 10 ans s'est tendu de 36 pb.

### **Marchés des actions**

Au 1er trimestre 2021, les actions mondiales ont connu des variations heurtées qui se soldent par une progression de 4,2% de l'indice MSCI AC World. Des événements très spécifiques et ponctuels ont été à l'origine d'un pic de volatilité en janvier. Au-delà de ces facteurs particuliers, le comportement des actions montre que le scénario de reflation, à l'origine du net rebond fin 2020, a été en partie révisé. Dans un premier temps, les espoirs accrus de voir le retour à une vie normale courant 2021 grâce à la vaccination de masse ont soutenu les actifs risqués. Cet aspect n'a pas été remis en cause par les nouvelles préoccupantes sur la pandémie et la confirmation d'une 3e vague, en particulier en Europe continentale où des problèmes logistiques ont retardé l'administration des vaccins. Par la suite, et alors que les indicateurs économiques montraient des signes de nette amélioration de l'activité mondiale, les investisseurs se sont inquiétés des risques inflationnistes associés à une éventuelle surchauffe de l'économie américaine et de la remontée des taux longs qui en résulte.

Les actions mondiales ont enregistré une progression appréciable au 2e trimestre (+6,9% pour l'indice MSCI AC World en dollars) et au 1er semestre (+11,4%) mais les nouveaux records établis ne parviennent pas à masquer tout à fait une évolution hésitante. D'un côté, les investisseurs ont salué les éléments très positifs sur les plans macro et microéconomiques liés au succès des campagnes de vaccination (affirmation de la reprise économique aux États-Unis, signes de plus en plus manifestes d'une amélioration conjoncturelle en Europe, résultats des entreprises supérieurs aux attentes, optimisme sur les perspectives bénéficiaires). De l'autre, ils ont été confrontés à des facteurs plus inquiétants du point de vue économique comme sanitaire : pressions haussières sur les prix, dramatique flambée de l'épidémie en Inde en début de trimestre, circulation importante du variant Delta du virus en juin. L'importante hausse du nombre de contaminations dans plusieurs pays (Royaume-Uni, Australie, Israël, Portugal, ...) a rappelé que le combat contre l'épidémie de Covid-19 n'était peut-être pas tout à fait terminé si bien qu'une certaine fébrilité a persisté autour du risque sanitaire. Les variations erratiques des taux longs au cours du semestre et l'émergence du variant Delta dans des régions qui avaient été jusqu'alors plutôt épargnées expliquent largement la sous-performance des actions émergentes (+6,5% en six mois pour l'indice MSCI Emerging en dollars).

Au sein des grands marchés développés, les performances reflètent les perspectives économiques et la perception d'un risque sanitaire plus ou moins important selon les régions. Les actions américaines ont été particulièrement soutenues par les annonces du Président Biden de deux plans de relance à moyen terme (infrastructures, éducation, ...). L'indice S&P 500 a terminé le semestre sur un nouveau record de clôture et une hausse de 14,4%. Dans la zone euro, le facteur déterminant a été la nette amélioration des enquêtes d'activité au 2e trimestre alors que la situation sanitaire laissait espérer la réouverture des économies et un rattrapage conjoncturel. L'indice Eurostoxx 50 a ainsi progressé de 14,4% en six mois. Les indices japonais ont sous-performé avec une hausse semestrielle de 4,9% de l'indice Nikkei 225. Les variations ci-dessus sont celles des indices en devises locales hors dividendes réinvestis.

**Événement significatif : COVID-19**

Depuis fin 2019, l'épidémie de COVID-19 a entraîné une crise sanitaire et économique sans précédent à l'échelle mondiale. Le Conseil continue de suivre les efforts déployés par les gouvernements pour contenir la propagation du virus, notamment au travers des campagnes de vaccination, et soutenir la reprise économique. Le Conseil surveille en outre l'impact économique de la pandémie sur les sociétés représentées dans le portefeuille du Fonds.

### 1.3. BILAN GLOBALISE

---

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>387.610.778,07</b>	<b>310.440.106,28</b>
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	387.504.942,01	310.723.416,24
E. OPC à nombre variable de parts	387.504.942,01	310.723.416,24
IV. Crédances et dettes à un an au plus	-411.035,04	-2.608,83
A. Crédances	559.293,25	248.441,15
a. Montants à recevoir	-970.328,29	-251.049,98
V. Dépôts et liquidités	876.731,29	16.717,27
A. Avoirs bancaires à vue	876.731,29	16.717,27
VI. Comptes de régularisation	-359.860,19	-297.418,40
C. Charges à imputer (-)	-359.860,19	-297.418,40
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		
A. Capital	387.610.778,07	310.440.106,28
B. Participations au résultat	359.094.801,85	330.043.957,52
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	462.173,54	-842.581,62
	28.053.802,68	-18.761.269,62

## 1.4. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

---

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
<b>SECTION 3 : SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	<b>30.128.861,21</b>	<b>-17.062.581,11</b>
E. OPC à nombre variable de parts	30.128.861,21	-17.062.581,11
II. Produits et charges des placements	<b>-948,07</b>	<b>-126,72</b>
B. Intérêts (+/-)		
b. Dépôts et liquidités		0,01
C. Intérêts d'emprunts (-)	-948,07	-126,73
III. Autres produits	<b>0,12</b>	<b>0,21</b>
B. Autres	0,12	0,21
IV. Coûts d'exploitation	<b>-2.074.110,58</b>	<b>-1.698.562,00</b>
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-40.277,72	-38.218,63
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-1.831.456,59	-1.499.727,08
b. Gestion administrative et comptable	-69.595,42	-51.885,92
K. Autres charges (-)	-132.780,85	-108.730,37
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	<b>-2.075.058,53</b>	<b>-1.698.688,51</b>
Sous-total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	<b>28.053.802,68</b>	<b>-18.761.269,62</b>
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	<b>28.053.802,68</b>	<b>-18.761.269,62</b>

## **1.5. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION**

---

### **1.5.1. Résumé des règles**

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

#### **Frais**

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

#### **Comptabilisation des achats et des ventes**

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur alienation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

#### **Créances et dettes**

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

#### **Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés**

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est au moment de leur acquisition portée à leur prix d'achat dans les postes du bilan correspondants. Après la première évaluation, les variations de valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

#### **Opérations en devises**

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats pour chaque devise.

**Événement significatif : COVID-19**

Depuis fin 2019, l'épidémie de COVID-19 a entraîné une crise sanitaire et économique sans précédent à l'échelle mondiale. Le Conseil continue de suivre les efforts déployés par les gouvernements pour contenir la propagation du virus, notamment au travers des campagnes de vaccination, et soutenir la reprise économique. Le Conseil surveille en outre l'impact économique de la pandémie sur les sociétés représentées dans le portefeuille du Fonds.

## 2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT CRELAN PENSION FUND SUSTAINABLE BALANCED

### 2.1. RAPPORT DE GESTION

#### 2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le 03/11/2015 au prix de 100 EUR par part.

#### 2.1.2. Objectif du compartiment

L'objectif du compartiment (le feeder) est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible, en investissant en permanence au minimum 95% de ses actifs dans le FCP (le master) de droit belge non ucits BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced. La composition des avoirs du master respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants du compartiment feeder de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

#### 2.1.3. Politique de placement du compartiment

Le feeder investira en permanence au minimum 95% de ses actifs dans la classe "O" du FCP (master) de droit belge non ucits BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced. Le restant (5% des actifs maximum) sera exclusivement investi en liquidités.

##### Informations concernant le master\*

Le master BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced est un fonds commun de placement de droit belge, géré par la société de Gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium.

L'objectif du master est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant dans tous les types de classes d'actif (actions, obligations, parts d'organismes de placement collectif, instruments du marché monétaire et liquidités), sans limite géographique ou sectorielle sectorielle, dans le respect des modalités relatives aux fonds d'épargne-pension. La gestion est orientée vers une composition de portefeuille de 50% en actions et 50% en obligations. La composition des avoirs du fonds respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

Le master réalisera un investissement équilibré en actions d'entreprises mondiales ainsi qu'en obligations et autres titres de créances libellés en devises diverses. A titre accessoire, le master peut procéder à d'autres investissements. En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles. En ce qui concerne les obligations, la composition du portefeuille est établie en tenant compte des prévisions de taux qui conduisent à la diminution ou à l'allongement de la durée de vie résiduelle des obligations du portefeuille.

Le master promeut des caractéristiques environnementales et sociales en accordant une attention particulière aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, par l'application d'exclusions et par l'intégration ESG, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le master applique les exclusions suivantes :

- Les activités très nuisibles sont exclues (l'industrie de l'armement, du tabac, du charbon, du pétrole et gaz non conventionnels)\* ;
- L'exclusion de certaines entreprises au sein de secteurs sensibles (par exemple l'huile de palme, le nucléaire, l'amiante)\* ;
- L'exclusion des sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales\*

\* La politique d'exclusion sectorielle détaillée de BNPP AM est disponible sur le site <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/> dans le document « Responsible Business Conduct Policy », point B.

Le master est activement géré et, en tant que tel, peut investir dans des titres qui ne sont pas intégrés dans l'indice, le 10% MSCI Europe Small Caps (USD) NR + 7.5% MSCI World ex-EMU (USD) NR + 32.5% MSCI EMU (EUR) NR + 12.5% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI + 37.5% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 500MM 1-10 Years (EUR) RI. Cet indice sert à des fins de comparaison de performance. Il n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales et sociales.

Le master peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou OPC.

Ceux-ci devront avoir obtenu le label de durabilité Febelfin pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Dans le cas de la non-obtention du label dans les six mois après la date d'achat, ou de la perte du label pour un fonds sous-jacent, ce dernier devra être revendu dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 10 jours. Pour plus d'informations sur ce label, voir le lexique dans la partie générale du prospectus et <https://www.towardssustainability.be/fr>

Dans le processus d'investissement, une intégration ESG est réalisée. Elle consiste à analyser l'ensemble des émetteurs sur des critères non financiers tels que (liste non exhaustive) :

- Environnement : promotion de l'efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, économie des ressources naturelles, traitement des déchets.
- Social : respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs, gestion des ressources humaines (santé et sécurité des travailleurs, politique de formation et de rémunération, taux de rotation, suivi de carrière, résultat PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves).

- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, respect du droit des actionnaires minoritaires, séparation des fonctions de direction et de contrôle, lutte contre la corruption, liberté de la presse, rémunération des dirigeants.

Les meilleurs scores ESG sont privilégiés, afin d'avoir un meilleur score ESG que l'univers d'investissement (surpondération des meilleurs scores et sous-pondération des moins bons) mais sans sélectionner les meilleurs scores absous (pas d'approche best-in class).

Une révision de la totalité du portefeuille et du respect du contrôle des critères durables des actifs est prévue au moins une fois par an. Dans l'éventualité où les critères ci-dessus ne seraient plus respectés, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille, dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Après couverture, l'exposition du master aux devises autres que l'euro ne peut excéder 20%.

Le master s'adresse plus particulièrement à des investisseurs présentant une stratégie de placement neutre.

Les souscriptions et rachats, par le feeder, dans les parts "O" du master, se feront sans frais d'entrée ni frais de sortie.

Tenant compte de tous les frais récurrents supportés par les fonds, les frais d'un investissement dans le feeder, en combinaison avec son investissement dans le master, sont légèrement plus élevés que les frais d'un investissement direct dans la classe "Classic" du master. Une légère différence de performance et de frais peut subsister entre le feeder et le master du fait de la possibilité, pour le feeder, d'investir jusqu'à 5% de ses actifs en liquidités.

Une transaction dans le feeder reçue par l'organisme assurant le service financier avant 12h donnera lieu à la même transaction le même jour dans le master, pour assurer le même traitement d'un investissement dans le feeder comme un investissement direct dans le master.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium, comme Société de Gestion pour le master comme pour le feeder, a établi des règles de conduite interne, pour assurer que le master fournit au feeder tous les documents et toutes les informations nécessaires pour que ce dernier respecte les exigences de la législation. Les règles de conduite internes prévoient, entre autres, des dispositions en matière de négociation des titres, des procédures pour assurer la livraison des informations et documents, et des dispositions relatives au rapport du commissaire.

\* Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations concernant le fonds (prospectus, rapport semestriel, rapport annuel, règlement de gestion et règles de conduite interne du FCP BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced), en français et en néerlandais, en consultant le site : [www.bnpparibas-am.be](http://www.bnpparibas-am.be), ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles.

**Catégories d'actifs autorisés** : parts d'organismes de placement collectif, à savoir la classe « O » du FCP BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced, liquidités.

**Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées** : le Fonds ne peut pas recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, ni à titre de couverture ni en vue de la réalisation des objectifs de placement.

**Opérations de financement sur titres** : le Fonds ne s'engagera pas dans des opérations de financement sur titres comme des prêts ou des emprunts de titres, des opérations de pension ou des opérations d'achat-revente ou de vente-rachat, des opérations de prêt avec appel de marge ou des contrats d'échange de performance global.

**Aspects sociaux, éthiques et environnementaux** : les sociétés dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, de sous-munitions ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel sont bannies des listes d'investissement.

#### **2.1.4. Politique suivie pendant l'exercice du master**

Au cours du premier semestre, nous sommes restés positifs sur l'évolution des marchés financiers dans un contexte économique favorable caractérisé par des perspectives de reprise économique et le déploiement réussi de vaccins. Malgré quelques difficultés logistiques au début de la vaccination et les préoccupations liées à la pandémie, le rebond s'est poursuivi avec des signes d'amélioration visibles de l'activité économique. Par conséquent, dans le secteur des actions, nous sommes restés optimistes et avons maintenu notre exposition longue sur fond d'une solide saison de bénéfices et d'une dynamique de réouverture. En ce qui concerne le secteur obligataire, grâce à des politiques monétaires toujours très accommodantes, ainsi qu'à l'effet d'une relance budgétaire massive et de perspectives de croissance, les rendements des obligations d'État ont augmenté par rapport à leurs faibles niveaux durant la pandémie. Les marchés sont devenus plus prudents face au débat autour de la stimulation excessive de l'économie et des risques d'inflation qui y sont associés. Ces inquiétudes ont poussé les rendements à la hausse et ont entraîné de nouvelles baisses du cours des obligations. Nous avons maintenu notre position courte sur les obligations d'État de la zone euro compte tenu des nouvelles perspectives de reprise et de hausse des rendements.

#### **2.1.5. Politique future du master**

Au cours des prochains mois, les perspectives restent favorables en ce qui concerne les actifs à risque, dans la mesure où les indicateurs économiques continuent de s'améliorer et où les politiques restent très accommodantes. À court terme, les principaux risques sont une nouvelle vague de COVID-19 causée par des variants ainsi que des inquiétudes concernant une accélération de l'inflation.

#### **2.1.6. Gestion du portefeuille d'investissement**

La société de gestion désignée reste en charge de la gestion des actifs.

## **2.1.7. Profil de risque et de rendement**

4 sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé).

L'objectif de cette échelle de risque est de quantifier le profil de risque et de rendement du fonds.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRRI) est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010.

Il représente la volatilité annuelle du fonds sur une période de 5 ans. La note 1 correspond au niveau de risque le plus faible et 7 au niveau de risque le plus élevé, étant précisé que la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas «sans aucun risque» mais un risque faible.

A un risque plus faible indiqué par un score faible correspondra un rendement potentiellement plus faible et, inversement, à un risque plus élevé indiqué par un score plus élevé sera associé un rendement potentiellement plus élevé.

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps, le chiffre le plus récent est publié dans le document d'informations clées pour l'investisseur.

Au lancement du compartiment, cet indicateur synthétique de risque et de rendement était de 4.

## 2.2. BILAN

---

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>86.454.301,16</b>	<b>69.261.383,43</b>
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	86.381.266,55	69.321.670,23
E. OPC à nombre variable de parts	86.381.266,55	69.321.670,23
IV. Crédances et dettes à un an au plus	-5.155,50	-1.058,98
A. Crédances	128.680,96	60.560,80
a. Montants à recevoir	-133.836,46	-61.619,78
V. Dépôts et liquidités	158.583,81	7.196,43
A. Avoirs bancaires à vue	158.583,81	7.196,43
VI. Comptes de régularisation	-80.393,70	-66.424,25
C. Charges à imputer (-)	-80.393,70	-66.424,25
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		
A. Capital	81.380.100,97	72.944.198,80
B. Participations au résultat	74.650,25	-201.296,81
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	4.999.549,94	-3.481.518,56

## 2.3. COMPTE DE RESULTATS

---

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
<b>SECTION 3 : SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	<b>5.465.866,59</b>	<b>-3.103.856,14</b>
E. OPC à nombre variable de parts	5.465.866,59	-3.103.856,14
II. Produits et charges des placements	<b>-211,34</b>	<b>-30,99</b>
C. Intérêts d'emprunts (-)	-211,34	-30,99
III. Autres produits	<b>0,03</b>	<b>0,08</b>
B. Autres	0,03	0,08
IV. Coûts d'exploitation	<b>-466.105,34</b>	<b>-377.631,51</b>
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-9.050,74	-8.479,76
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-411.575,42	-333.425,52
a. Gestion financière	-15.639,85	-11.552,80
b. Gestion administrative et comptable	-29.839,33	-24.173,43
K. Autres charges (-)		
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-466.316,65</b>	<b>-377.662,42</b>
Sous-total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	<b>4.999.549,94</b>	<b>-3.481.518,56</b>
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	<b>4.999.549,94</b>	<b>-3.481.518,56</b>

## 2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

---

### 2.4.1. Composition des actifs au 30.06.21

Dénomination	Quantité au 30.06.21	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
<b><u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u></b>							
BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE BALANCED OCA Directive 2009/65/CE - FSMA	55.577	EUR	1.554,26	86.381.266,55 86.381.266,55	2,00%	100,00% 100,00%	99,92% 99,92%
OPC-Mixtes				86.381.266,55		100,00%	99,92%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				86.381.266,55		100,00%	99,92%
TOTAL PORTEFEUILLE				86.381.266,55		100,00%	99,92%
BP2S				158.583,81			0,18%
<i>Avoirs bancaires à vue</i>				158.583,81			0,18%
DEPOTS ET LIQUIDITES				158.583,81			0,18%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-5.155,50			-0,01%
AUTRES				-80.393,70			-0,09%
TOTAL DE L'ACTIF NET				86.454.301,16			100,00%

### 2.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS	100,00%
OPC-Mixtes	100,00%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%

### 2.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	3.358.161,64
Ventes	982.707,78
<b>Total 1</b>	<b>4.340.869,42</b>
Souscriptions	5.007.060,24
Remboursements	2.108.913,62
<b>Total 2</b>	<b>7.115.973,86</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	83.046.498,26
<b>Taux de rotation</b>	<b>-3,34%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

#### **2.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**

##### **Classe Classic**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Année	Souscrites	Remboursées	Fin de la période	Souscriptions	Remboursements	du compartiment	d'une action
		Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
	2019	78.827	33.161	602.984	8.609.031,70	3.644.827,93	69.228.761,52	114,81
	2020	105.741	34.256	674.469	11.755.131,86	3.813.329,68	78.556.604,60	116,47
	01.01.21-30.06.21	41.750	17.508	698.711	5.007.060,24	2.108.913,62	86.454.301,16	123,73

#### **2.4.5. Performances**

Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations, ni des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

Les performances de cette classe sont calculées depuis le 03.11.15 dans la devise de base EUR.

Les rendements passés peuvent être trompeurs.

Les performances reportées avant la fin de la première année d'existence du fonds nourricier sont celles du fonds maître.

Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 derniers exercices comptables (en %) :

 Capitalisation

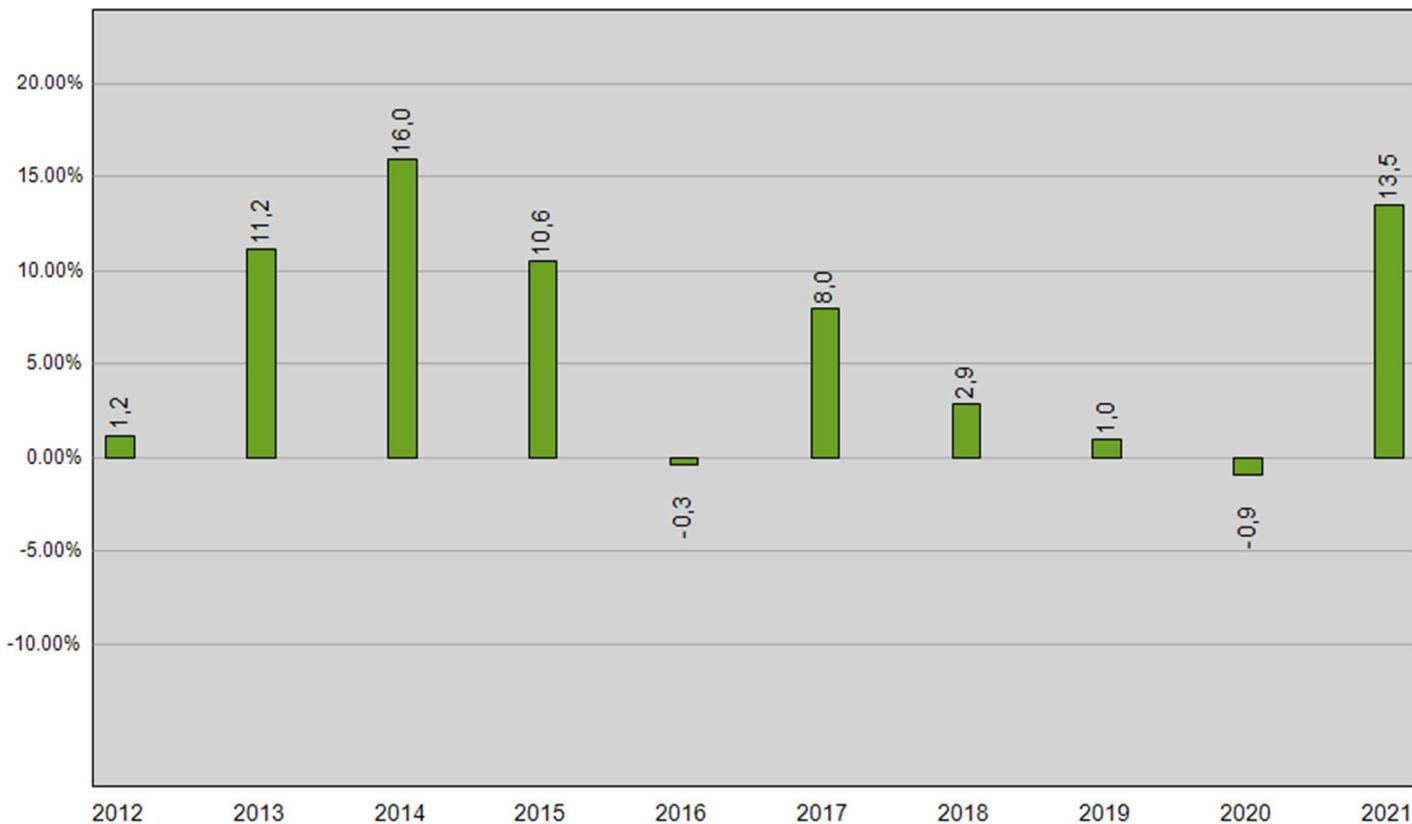


Tableau de la performance historique par part :

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
13,5%	4,3%	4,7%	6,1%

Complément d'information sur le calcul de performance :

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = ([ (1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) ]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n  
 $n$  le nombre d'année (périodes)  
 $P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période  
 $VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1  
 $VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t  
 $\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t2} / VNI_{ex,t2})] \dots [1 + (D_{tn} / VNI_{ex,tn})]$$

avec

$D_t, D_{t2}, \dots D_{tn}$  les montants du dividende distribué durant l'année t  
 $VNI_{ex,t}, \dots VNI_{ex,tn}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement  
 $n$  le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

#### 2.4.6. Frais courants

Le montant des frais courants est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010. Les frais courants représentent l'ensemble des frais de fonctionnement et de gestion facturés au fonds, net de rétrocessions.

Ces frais comprennent notamment : les frais de gestion ; les frais liés au dépositaire ; les frais liés au teneur de compte, [le cas échéant] ; les frais liés au conseiller d'investissement, [le cas échéant] ; les frais de commissariat aux comptes ; les frais liés aux délégués (financier, administratif et comptable), [le cas échéant] ; les frais liés à l'enregistrement du fonds dans d'autres états membres, [le cas échéant] ; les frais liés à la distribution ; les droits d'entrée et de sortie lorsque l'OPC souscrit ou rachète des parts ou actions d'un autre OPC ou fonds d'investissement.

Le montant des frais courants peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les commissions de performance ni les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif. Le chiffre le plus récent est publié dans le document d'informations clés pour l'investisseur.

Les frais courants sont présentés à la date de clôture du rapport.

Frais courants
Cap.
1,29%

#### 2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

##### NOTE 1 - Calcul des performances

Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

### **3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT CRELAN PENSION FUND SUSTAINABLE GROWTH**

#### **3.1. RAPPORT DE GESTION**

##### **3.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts**

Le 03/11/2015 au prix de 100 EUR par part.

##### **3.1.2. Objectif du compartiment**

L'objectif du compartiment (le feeder) est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible, en investissant en permanence au minimum 95% de ses actifs dans le FCP (le master) de droit belge non ucits METROPOLITAN-RENTASTRO Sustainable Growth. La composition des avoirs du master respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants du compartiment feeder de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

##### **3.1.3. Politique de placement du compartiment**

Le feeder investira en permanence au minimum 95% de ses actifs dans la classe "O" du FCP (master) de droit belge non ucits METROPOLITAN-RENTASTRO Sustainable Growth. Le restant (5% des actifs maximum) sera exclusivement investi en liquidités.

##### **Informations concernant le master\***

Le master METROPOLITAN-RENTASTRO Sustainable Growth est un fonds commun de placement de droit belge, géré par la société de Gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium.

L'objectif du master est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant dans tous les types de classes d'actif (actions, obligations, parts d'organismes de placement collectif, instruments du marché monétaire et liquidités), sans limite géographique ou sectorielle, dans le respect des modalités relatives aux fonds d'épargne-pension. La partie investie en actions sera toujours supérieure à la partie investie dans les autres classes d'actifs. La composition des avoirs du fonds respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

Le master investira principalement en actions d'entreprises mondiales et, dans une moindre mesure, en obligations et autres titres de créances libellés en devises diverses A titre accessoire, le master peut procéder à d'autres investissements. En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles. En ce qui concerne les obligations, la composition du portefeuille est établie en tenant compte des prévisions de taux qui conduisent à la diminution ou à l'allongement de la durée de vie résiduelle des obligations du portefeuille.

Le master promeut des caractéristiques environnementales et sociales en accordant une attention particulière aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, par l'application d'exclusions et par l'intégration ESG, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le master applique les exclusions suivantes :

- Les activités très nuisibles sont exclues (l'industrie de l'armement, du tabac, du charbon, du pétrole et gaz non conventionnels)\* ;
- L'exclusion de certaines entreprises au sein de secteurs sensibles (par exemple l'huile de palme, le nucléaire, l'amiante)\* ;
- L'exclusion des sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales\*

\* La politique d'exclusion sectorielle détaillée de BNPP AM est disponible sur le site <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/> dans le document « Responsible Business Conduct Policy », point B.

Le master est activement géré et, en tant que tel, peut investir dans des titres qui ne sont pas intégrés dans l'indice, le 45.50% MSCI EMU (EUR) NR + 14% MSCI Europe Small Caps (USD) NR + 22.50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 500MM 1-10 Years (EUR) RI + 10.50% MSCI World ex-EMU (USD) NR + 7.50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI. Cet indice sert à des fins de comparaison de performance. Il n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales et sociales.

Le master peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou OPC.

Ceux-ci devront avoir obtenu le label de durabilité Febelfin pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Dans le cas de la non-obtention du label dans les six mois après la date d'achat, ou de la perte du label pour un fonds sous-jacent, ce dernier devra être revendu dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 10 jours. Pour plus d'informations sur ce label, voir le lexique dans la partie générale du prospectus et <https://www.towardssustainability.be/fr>

Dans le processus d'investissement, une intégration ESG est réalisée. Elle consiste à analyser l'ensemble des émetteurs sur des critères non financiers tels que (liste non exhaustive) :

- Environnement : promotion de l'efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, économie des ressources naturelles, traitement des déchets.
- Social : respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs, gestion des ressources humaines (santé et sécurité des travailleurs, politique de formation et de rémunération, taux de rotation, suivi de carrière, résultat PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves).

- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, respect du droit des actionnaires minoritaires, séparation des fonctions de direction et de contrôle, lutte contre la corruption, liberté de la presse, rémunération des dirigeants.

Les meilleurs scores ESG sont privilégiés, afin d'avoir un meilleur score ESG que l'univers d'investissement (surpondération des meilleurs scores et sous-pondération des moins bons) mais sans sélectionner les meilleurs scores absous (pas d'approche best-in class).

Une révision de la totalité du portefeuille et du respect du contrôle des critères durables des actifs est prévue au moins une fois par an. Dans l'éventualité où les critères ci-dessus ne seraient plus respectés, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille, dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Après couverture, l'exposition du master aux devises autres que l'euro ne peut excéder 20%.

La composition des avoirs du master respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

Le master s'adresse plus particulièrement à des investisseurs présentant un profil de risque dynamique.

Les souscriptions et rachats, par le feeder, dans les parts "O" du master, se feront sans frais d'entrée ni frais de sortie.

Tenant compte de tous les frais récurrents supportés par les fonds, les frais d'un investissement dans le feeder, en combinaison avec son investissement dans le master, sont légèrement plus élevés que les frais d'un investissement direct dans la classe "Classic" du master. Une légère différence de performance et de frais peut subsister entre le feeder et le master du fait de la possibilité, pour le feeder, d'investir jusqu'à 5% de ses actifs en liquidités.

Une transaction dans le feeder reçue par l'organisme assurant le service financier avant 12h donnera lieu à la même transaction le même jour dans le master, pour assurer le même traitement d'un investissement dans le feeder comme un investissement direct dans le master.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium, comme Société de Gestion pour le master comme pour le feeder, a établi des règles de conduite interne, pour assurer que le master fournit au feeder tous les documents et toutes les informations nécessaires pour que ce dernier respecte les exigences de la législation. Les règles de conduite internes prévoient, entre autres, des dispositions en matière de négociation des titres, des procédures pour assurer la livraison des informations et documents, et des dispositions relatives au rapport du commissaire.

\* Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations concernant le fonds (prospectus, rapport semestriel, rapport annuel, règlement de gestion et règles de conduite interne du FCP METROPOLITAN-RENTASTRO Sustainable Growth), en français et en néerlandais, en consultant le site : [www.bnpparibas-am.be](http://www.bnpparibas-am.be), ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles.

**Catégories d'actifs autorisés** : parts d'organismes de placement collectif, à savoir la classe « O » du FCP METROPOLITAN-RENTASTRO Sustainable Growth, liquidités.

**Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées** : le Fonds ne peut pas recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, ni à titre de couverture ni en vue de la réalisation des objectifs de placement.

**Opérations de financement sur titres** : le Fonds ne s'engagera pas dans des opérations de financement sur titres comme des prêts ou des emprunts de titres, des opérations de pension ou des opérations d'achat-revente ou de vente-rachat, des opérations de prêt avec appel de marge ou des contrats d'échange de performance global.

**Aspects sociaux, éthiques et environnementaux** : les sociétés dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, de sous-munitions ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel sont bannies des listes d'investissement.

### **3.1.4. Politique suivie pendant l'exercice du master**

Au cours du premier semestre, nous sommes restés positifs sur l'évolution des marchés financiers dans un contexte économique favorable caractérisé par des perspectives de reprise économique et le déploiement réussi de vaccins. Malgré quelques difficultés logistiques au début de la vaccination et les préoccupations liées à la pandémie, le rebond s'est poursuivi avec des signes d'amélioration visibles de l'activité économique. Par conséquent, dans le secteur des actions, nous sommes restés optimistes et avons maintenu notre exposition longue sur fond d'une solide saison de bénéfices et d'une dynamique de réouverture. En ce qui concerne le secteur obligataire, grâce à des politiques monétaires toujours très accommodantes, ainsi qu'à l'effet d'une relance budgétaire massive et de perspectives de croissance, les rendements des obligations d'État ont augmenté par rapport à leurs faibles niveaux durant la pandémie. Les marchés sont devenus plus prudents face au débat autour de la stimulation excessive de l'économie et des risques d'inflation qui y sont associés. Ces inquiétudes ont poussé les rendements à la hausse et ont entraîné de nouvelles baisses du cours des obligations. Nous avons maintenu notre position courte sur les obligations d'État de la zone euro compte tenu des nouvelles perspectives de reprise et de hausse des rendements.

### **3.1.5. Politique future du master**

Au cours des prochains mois, les perspectives restent favorables en ce qui concerne les actifs à risque, dans la mesure où les indicateurs économiques continuent de s'améliorer et où les politiques restent très accommodantes. À court terme, les principaux risques sont une nouvelle vague de COVID-19 causée par des variants ainsi que des inquiétudes concernant une accélération de l'inflation.

### **3.1.6. Gestion du portefeuille d'investissement**

La société de gestion reste en charge de la gestion des actifs.

### **3.1.7. Profil de risque et de rendement**

5 sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé).

L'objectif de cette échelle de risque est de quantifier le profil de risque et de rendement du fonds.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRRI) est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010.

Il représente la volatilité annuelle du fonds sur une période de 5 ans. La note 1 correspond au niveau de risque le plus faible et 7 au niveau de risque le plus élevé, étant précisé que la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas «sans aucun risque» mais un risque faible.

A un risque plus faible indiqué par un score faible correspondra un rendement potentiellement plus faible et, inversement, à un risque plus élevé indiqué par un score plus élevé sera associé un rendement potentiellement plus élevé.

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps, le chiffre le plus récent est publié dans le document d'informations clées pour l'investisseur.

Au lancement du compartiment, cet indicateur synthétique de risque et de rendement était de 5.

### 3.2. BILAN

---

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>264.750.626,40</b>	<b>208.499.766,07</b>
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	264.736.419,62	208.695.394,05
E. OPC à nombre variable de parts	264.736.419,62	208.695.394,05
IV. Créances et dettes à un an au plus	-442.850,26	-1.460,57
A. Créances	373.170,30	174.887,20
a. Montants à recevoir	-816.020,56	-176.347,77
V. Dépôts et liquidités	702.706,82	5.434,14
A. Avoirs bancaires à vue	702.706,82	5.434,14
VI. Comptes de régularisation	-245.649,78	-199.601,55
C. Charges à imputer (-)	-245.649,78	-199.601,55
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>264.750.626,40</b>	<b>208.499.766,07</b>
A. Capital	242.508.777,76	223.336.466,29
B. Participations au résultat	383.398,07	-622.268,11
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	21.858.450,57	-14.214.432,11

### 3.3. COMPTE DE RESULTATS

---

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
<b>SECTION 3 : SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	<b>23.266.746,31</b>	<b>-13.075.610,34</b>
E. OPC à nombre variable de parts	23.266.746,31	-13.075.610,34
II. Produits et charges des placements	<b>-647,38</b>	<b>-77,49</b>
B. Intérêts (+/-)		
b. Dépôts et liquidités		0,01
C. Intérêts d'emprunts (-)	-647,38	-77,50
III. Autres produits	<b>0,07</b>	<b>0,10</b>
B. Autres	0,07	0,10
IV. Coûts d'exploitation	<b>-1.407.648,43</b>	<b>-1.138.744,38</b>
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-27.335,52	-25.647,78
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-1.242.965,16	-1.005.442,77
b. Gestion administrative et comptable	-47.232,72	-34.759,20
K. Autres charges (-)	-90.115,03	-72.894,63
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	<b>-1.408.295,74</b>	<b>-1.138.821,77</b>
Sous-total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	<b>21.858.450,57</b>	<b>-14.214.432,11</b>
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	<b>21.858.450,57</b>	<b>-14.214.432,11</b>

## 3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

---

### 3.4.1. Composition des actifs au 30.06.21

Dénomination	Quantité au 30.06.21	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
<b><u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u></b>							
METROPOLITAN RENTASTRO SUSTAINABLE GROWTH OCA Directive 2009/65/CE - FSMA	188.922	EUR	1.401,30	264.736.419,62 264.736.419,62	23,49%	100,00% 100,00%	99,99% 99,99%
OPC-Mixtes				264.736.419,62		100,00%	99,99%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				264.736.419,62		100,00%	99,99%
TOTAL PORTEFEUILLE				264.736.419,62		100,00%	99,99%
BP2S				702.706,82			0,27%
<i>Avoirs bancaires à vue</i>				702.706,82			0,27%
DEPOTS ET LIQUIDITES				702.706,82			0,27%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-442.850,26			-0,17%
AUTRES				-245.649,78			-0,09%
TOTAL DE L'ACTIF NET				264.750.626,40			100,00%

### 3.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS	100,00%
OPC-Mixtes	100,00%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%

### 3.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	9.295.969,63
Ventes	1.976.592,70
<b>Total 1</b>	<b>11.272.562,33</b>
Souscriptions	13.209.364,99
Remboursements	4.354.673,72
<b>Total 2</b>	<b>17.564.038,71</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	250.873.855,62
<b>Taux de rotation</b>	<b>-2,51%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 3.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

#### Classe Classic

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Année		Souscrites	Remboursées	Fin de la période	Souscriptions	Remboursements
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	d'une action
2019		200.988	75.982		1.811.741	22.378.181,46	8.530.093,69
2020		206.035	72.882		1.944.894	23.337.737,51	8.353.974,06
01.01.21-30.06.21		105.270	34.872		2.015.292	13.209.364,99	4.354.673,72
							214.976.173,84
							118,66
							234.037.484,56
							120,33
							264.750.626,40
							131,37

#### 3.4.5. Performances

Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations, ni des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

Les performances de cette classe sont calculées depuis le 03.11.15 dans la devise de base EUR.

Les rendements passés peuvent être trompeurs.

Les performances reportées avant la fin de la première année d'existence du fonds nourricier sont celles du fonds maître.

Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 derniers exercices comptables (en %) :

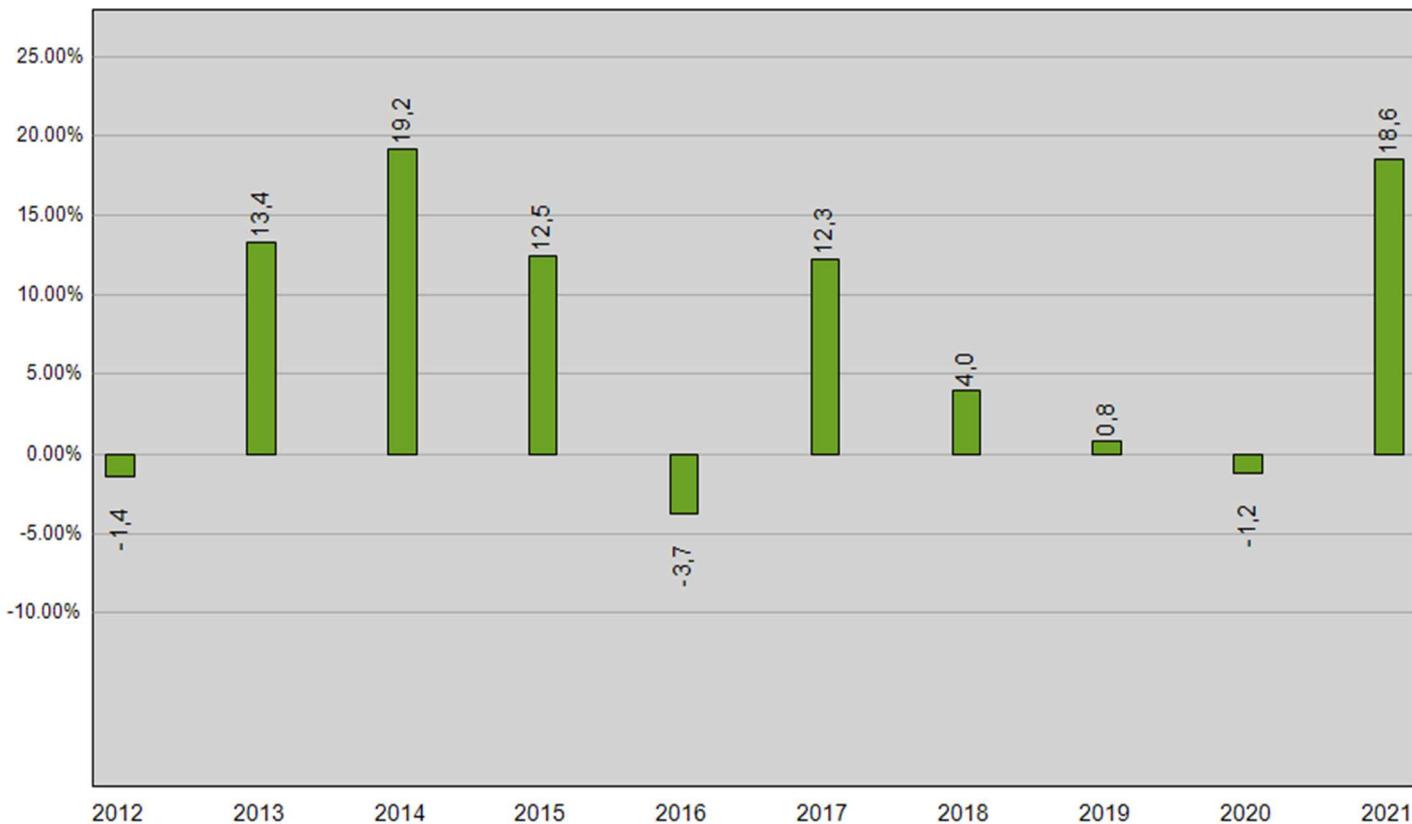


Tableau de la performance historique par part :

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
18,6%	5,7%	6,6%	7,2%

Complément d'information sur le calcul de performance :

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = ([ (1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) ]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n  
 $n$  le nombre d'année (périodes)  
 $P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période  
 $VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1  
 $VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t  
 $\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t2} / VNI_{ex,t2})] \dots [1 + (D_{tn} / VNI_{ex,tn})]$$

avec

$D_t, D_{t2}, \dots D_{tn}$  les montants du dividende distribué durant l'année t  
 $VNI_{ex,t}, \dots VNI_{ex,tn}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement  
 $n$  le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

### 3.4.6. Frais courants

Le montant des frais courants est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010. Les frais courants représentent l'ensemble des frais de fonctionnement et de gestion facturés au fonds, net de rétrocessions.

Ces frais comprennent notamment : les frais de gestion ; les frais liés au dépositaire ; les frais liés au teneur de compte, [le cas échéant] ; les frais liés au conseiller d'investissement, [le cas échéant] ; les frais de commissariat aux comptes ; les frais liés aux délégués (financier, administratif et comptable), [le cas échéant] ; les frais liés à l'enregistrement du fonds dans d'autres états membres, [le cas échéant] ; les frais liés à la distribution ; les droits d'entrée et de sortie lorsque l'OPC souscrit ou rachète des parts ou actions d'un autre OPC ou fonds d'investissement.

Le montant des frais courants peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les commissions de performance ni les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif. Le chiffre le plus récent est publié dans le document d'informations clés pour l'investisseur.

Les frais courants sont présentés à la date de clôture du rapport.

Frais courants
Cap.
1,29%

### 3.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

#### NOTE 1 - Calcul des performances

Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

## 4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT CRELAN PENSION FUND SUSTAINABLE STABILITY

### 4.1. RAPPORT DE GESTION

#### 4.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le 03/11/2015 au prix de 100 EUR par part.

#### 4.1.2. Objectif du compartiment

L'objectif du compartiment (le feeder) est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible, en investissant en permanence au minimum 95% de ses actifs dans le FCP (le master) de droit belge non ucits BNP Paribas B Pension Sustainable Stability. La composition des avoirs du master respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension afin de permettre aux participants du compartiment feeder de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

#### 4.1.3. Politique de placement du compartiment

Le feeder investira en permanence au minimum 95% de ses actifs dans la classe "O" du FCP (master) de droit belge non ucits *BNP Paribas B Pension Sustainable Stability*. Le restant (5% des actifs maximum) sera exclusivement investi en liquidités.

##### Informations concernant le master\*

Le master *BNP Paribas B Pension Sustainable Stability* est un fonds commun de placement de droit belge, géré par la société de Gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium.

L'objectif du master est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant dans tous les types de classes d'actif (actions, obligations, parts d'organismes de placement collectif, instruments du marché monétaire et liquidités), sans limite géographique ou sectorielle, dans le respect des modalités relatives aux fonds d'épargne-pension. La partie investie en actions sera toujours inférieure à la partie investie dans les autres classes d'actifs. La composition des avoirs du fonds respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

moindre mesure en actions d'entreprises mondiales. A titre accessoire, le master peut procéder à d'autres investissements. En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles. En ce qui concerne les obligations, la composition du portefeuille est établie en tenant compte des prévisions de taux qui conduisent à la diminution ou à l'allongement de la durée de vie résiduelle des obligations du portefeuille.

Le master promeut des caractéristiques environnementales et sociales en accordant une attention particulière aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, par l'application d'exclusions et par l'intégration ESG, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le master applique les exclusions suivantes :

- Les activités très nuisibles sont exclues (l'industrie de l'armement, du tabac, du charbon, du pétrole et gaz non conventionnels)\* ;
- L'exclusion de certaines entreprises au sein de secteurs sensibles (par exemple l'huile de palme, le nucléaire, l'amiante)\* ;
- L'exclusion des sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales\*

\* La politique d'exclusion sectorielle détaillée de BNPP AM est disponible sur le site <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/> dans le document « Responsible Business Conduct Policy », point B.

Le master est activement géré et, en tant que tel, peut investir dans des titres qui ne sont pas intégrés dans l'indice, le 52.5% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 500MM 1-10 Years (EUR) RI + 19.5% MSCI EMU (EUR) NR + 4.5% MSCI World ex-EMU (USD) NR+ 6% MSCI Europe Small Caps (USD) NR + 17.5% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI. Cet indice sert à des fins de comparaison de performance. Il n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales et sociales.

Le master peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou OPC.

Ceux-ci devront avoir obtenu le label de durabilité Febelfin pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Dans le cas de la non-obtention du label dans les six mois après la date d'achat, ou de la perte du label pour un fonds sous-jacent, ce dernier devra être revendu dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 10 jours. Pour plus d'informations sur ce label, voir le lexique dans la partie générale du prospectus et <https://www.towardssustainability.be/fr>

Dans le processus d'investissement, une intégration ESG est réalisée. Elle consiste à analyser l'ensemble des émetteurs sur des critères non financiers tels que (liste non exhaustive) :

- Environnement : promotion de l'efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, économie des ressources naturelles, traitement des déchets.
- Social : respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs, gestion des ressources humaines (santé et sécurité des travailleurs, politique de formation et de rémunération, taux de rotation, suivi de carrière, résultat PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves).

- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, respect du droit des actionnaires minoritaires, séparation des fonctions de direction et de contrôle, lutte contre la corruption, liberté de la presse, rémunération des dirigeants.

Les meilleurs scores ESG sont privilégiés, afin d'avoir un meilleur score ESG que l'univers d'investissement (surpondération des meilleurs scores et sous-pondération des moins bons) mais sans sélectionner les meilleurs scores absous (pas d'approche best-in class).

Une révision de la totalité du portefeuille et du respect du contrôle des critères durables des actifs est prévue au moins une fois par an. Dans l'éventualité où les critères ci-dessus ne seraient plus respectés, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille, dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Après couverture, l'exposition du master aux devises autres que l'euro ne peut excéder 20%.

La composition des avoirs du master respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

Le master s'adresse plus particulièrement à des investisseurs présentant une stratégie de placement défensive.

Les souscriptions et rachats, par le feeder, dans les parts "O" du master, se feront sans frais d'entrée ni frais de sortie.

Tenant compte de tous les frais récurrents supportés par les fonds, les frais d'un investissement dans le feeder, en combinaison avec son investissement dans le master, sont légèrement plus élevés que les frais d'un investissement direct dans la classe "Classic" du master. Une légère différence de performance et de frais peut subsister entre le feeder et le master du fait de la possibilité, pour le feeder, d'investir jusqu'à 5% de ses actifs en liquidités.

Une transaction dans le feeder reçue par l'organisme assurant le service financier avant 12h donnera lieu à la même transaction le même jour dans le master, pour assurer le même traitement d'un investissement dans le feeder comme un investissement direct dans le master.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium, comme Société de Gestion pour le master comme pour le feeder, a établi des règles de conduite interne, pour assurer que le master fournit au feeder tous les documents et toutes les informations nécessaires pour que ce dernier respecte les exigences de la législation. Les règles de conduite internes prévoient, entre autres, des dispositions en matière de négociation des titres, des procédures pour assurer la livraison des informations et documents, et des dispositions relatives au rapport du commissaire.

\* Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations concernant le fonds (prospectus, rapport semestriel, rapport annuel, règlement de gestion et règles de conduite interne du FCP *BNP Paribas B Pension Sustainable Stability*), en français et en néerlandais, en consultant le site : [www.bnpparibas-am.be](http://www.bnpparibas-am.be), ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles.

**Catégories d'actifs autorisés :** parts d'organismes de placement collectif, à savoir la classe « O » du FCP *BNP Paribas B Pension Sustainable Stability*, liquidités.

**Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :** le Fonds ne peut pas recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, ni à titre de couverture ni en vue de la réalisation des objectifs de placement.

**Opérations de financement sur titres :** le Fonds ne s'engagera pas dans des opérations de financement sur titres comme des prêts ou des emprunts de titres, des opérations de pension ou des opérations d'achat-revente ou de vente-rachat, des opérations de prêt avec appel de marge ou des contrats d'échange de performance global.

**Aspects sociaux, éthiques et environnementaux :** les sociétés dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, de sous-munitions ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel sont bannies des listes d'investissement.

#### **4.1.4. Politique suivie pendant l'exercice du master**

Au cours du premier semestre, nous sommes restés positifs sur l'évolution des marchés financiers dans un contexte économique favorable caractérisé par des perspectives de reprise économique et le déploiement réussi de vaccins. Malgré quelques difficultés logistiques au début de la vaccination et les préoccupations liées à la pandémie, le rebond s'est poursuivi avec des signes d'amélioration visibles de l'activité économique. Par conséquent, dans le secteur des actions, nous sommes restés optimistes et avons maintenu notre exposition longue sur fond d'une solide saison de bénéfices et d'une dynamique de réouverture. En ce qui concerne le secteur obligataire, grâce à des politiques monétaires toujours très accommodantes, ainsi qu'à l'effet d'une relance budgétaire massive et de perspectives de croissance, les rendements des obligations d'État ont augmenté par rapport à leurs faibles niveaux durant la pandémie. Les marchés sont devenus plus prudents face au débat autour de la stimulation excessive de l'économie et des risques d'inflation qui y sont associés. Ces inquiétudes ont poussé les rendements à la hausse et ont entraîné de nouvelles baisses du cours des obligations. Nous avons maintenu notre position courte sur les obligations d'État de la zone euro compte tenu des nouvelles perspectives de reprise et de hausse des rendements.

#### **4.1.5. Politique future du master**

Au cours des prochains mois, les perspectives restent favorables en ce qui concerne les actifs à risque, dans la mesure où les indicateurs économiques continuent de s'améliorer et où les politiques restent très accommodantes. À court terme, les principaux risques sont une nouvelle vague de COVID-19 causée par des variants ainsi que des inquiétudes concernant une accélération de l'inflation.

#### **4.1.6. Gestion du portefeuille d'investissement**

La société de gestion désignée reste en charge de la gestion des actifs.

#### **4.1.7. Profil de risque et de rendement**

4 sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé).

L'objectif de cette échelle de risque est de quantifier le profil de risque et de rendement du fonds.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRRI) est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010.

Il représente la volatilité annuelle du fonds sur une période de 5 ans. La note 1 correspond au niveau de risque le plus faible et 7 au niveau de risque le plus élevé, étant précisé que la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas «sans aucun risque» mais un risque faible.

A un risque plus faible indiqué par un score faible correspondra un rendement potentiellement plus faible et, inversement, à un risque plus élevé indiqué par un score plus élevé sera associé un rendement potentiellement plus élevé.

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps, le chiffre le plus récent est publié dans le document d'informations clées pour l'investisseur.

Au lancement du compartiment, cet indicateur synthétique de risque et de rendement était de 4.

## 4.2. BILAN

---

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>36.405.850,51</b>	<b>32.678.956,78</b>
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	36.387.255,84	32.706.351,96
E. OPC à nombre variable de parts	36.387.255,84	32.706.351,96
IV. Créditances et dettes à un an au plus	36.970,72	-89,28
A. Créditances	57.441,99	12.993,15
a. Montants à recevoir	-20.471,27	-13.082,43
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		
V. Dépôts et liquidités	15.440,66	4.086,70
A. Avoirs bancaires à vue	15.440,66	4.086,70
VI. Comptes de régularisation	-33.816,71	-31.392,60
C. Charges à imputer (-)	-33.816,71	-31.392,60
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		
A. Capital	35.205.923,12	33.763.292,43
B. Participations au résultat	4.125,22	-19.016,70
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.195.802,17	-1.065.318,95

### 4.3. COMPTE DE RESULTATS

---

	Au 30.06.21 (en EUR)	Au 30.06.20 (en EUR)
<b>SECTION 3 : SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	<b>1.396.248,31</b>	<b>-883.114,63</b>
E. OPC à nombre variable de parts	1.396.248,31	-883.114,63
II. Produits et charges des placements	<b>-89,35</b>	<b>-18,24</b>
C. Intérêts d'emprunts (-)	-89,35	-18,24
III. Autres produits	<b>0,02</b>	<b>0,03</b>
B. Autres	0,02	0,03
IV. Coûts d'exploitation	<b>-200.356,81</b>	<b>-182.186,11</b>
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-3.891,46	-4.091,09
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-176.916,01	-160.858,79
a. Gestion financière	-6.722,85	-5.573,92
b. Gestion administrative et comptable	-12.826,49	-11.662,31
K. Autres charges (-)		
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-200.446,14</b>	<b>-182.204,32</b>
Sous-total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	<b>1.195.802,17</b>	<b>-1.065.318,95</b>
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	<b>1.195.802,17</b>	<b>-1.065.318,95</b>

## 4.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

---

### 4.4.1. Composition des actifs au 30.06.21

Dénomination	Quantité au 30.06.21	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
<b><u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u></b>							
BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY OCA Directive 2009/65/CE - FSMA	25.738	EUR	1.413,75	36.387.255,84 36.387.255,84	6,48%	100,00% 100,00%	99,95% 99,95%
OPC-Mixtes				36.387.255,84		100,00%	99,95%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				36.387.255,84		100,00%	99,95%
TOTAL PORTEFEUILLE				36.387.255,84		100,00%	99,95%
BP2S				15.440,66			0,04%
<i>Avoirs bancaires à vue</i>				15.440,66			0,04%
DEPOTS ET LIQUIDITES				15.440,66			0,04%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				36.970,72			0,10%
AUTRES				-33.816,71			-0,09%
TOTAL DE L'ACTIF NET				36.405.850,51			100,00%

### 4.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS	100,00%
OPC-Mixtes	100,00%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%

### 4.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	592.200,74
Ventes	663.420,66
<b>Total 1</b>	<b>1.255.621,40</b>
Souscriptions	1.542.364,17
Remboursements	1.364.982,91
<b>Total 2</b>	<b>2.907.347,08</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	35.689.310,95
<b>Taux de rotation</b>	<b>-4,63%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

#### **4.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**

##### **Classe Classic**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Année	Souscrites	Remboursées	Fin de la période	Souscriptions	Remboursements	du compartiment	d'une action
		Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
	2019	30.226	25.190	307.650	3.206.551,50	2.690.973,79	33.692.004,59	109,51
	2020	36.595	28.934	315.311	3.948.038,18	3.118.375,55	35.032.667,08	111,10
	01.01.21-30.06.21	13.667	12.107	316.871	1.542.364,17	1.364.982,91	36.405.850,51	114,89

#### **4.4.5. Performances**

Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations, ni des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

Les performances de cette classe sont calculées depuis le 05.11.15 dans la devise de base EUR.

Les rendements passés peuvent être trompeurs.

Les performances reportées avant la fin de la première année d'existence du fonds nourricier sont celles du fonds maître.

Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 derniers exercices comptables (en %) :

 Capitalisation

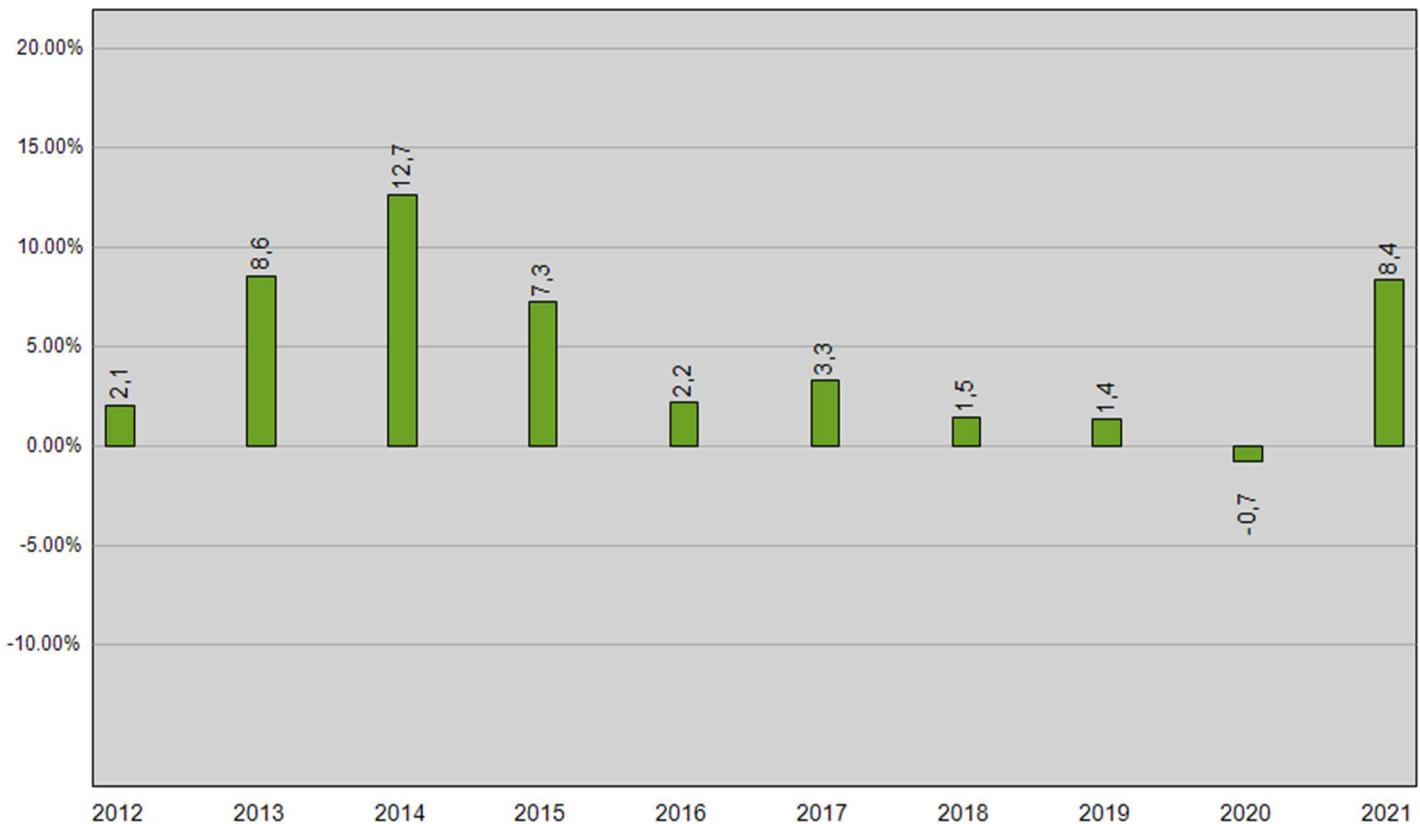


Tableau de la performance historique par part :

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
8,4%	3,0%	2,7%	4,6%

Complément d'information sur le calcul de performance :

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = ([ (1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) ]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n  
 $n$  le nombre d'année (périodes)  
 $P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période  
 $VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1  
 $VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t  
 $\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t2} / VNI_{ex,t2})] \dots [1 + (D_{tn} / VNI_{ex,tn})]$$

avec

$D_t, D_{t2}, \dots D_{tn}$  les montants du dividende distribué durant l'année t  
 $VNI_{ex,t}, \dots VNI_{ex,tn}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement  
 $n$  le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

#### 4.4.6. Frais courants

Le montant des frais courants est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010. Les frais courants représentent l'ensemble des frais de fonctionnement et de gestion facturés au fonds, net de rétrocessions.

Ces frais comprennent notamment : les frais de gestion ; les frais liés au dépositaire ; les frais liés au teneur de compte, [le cas échéant] ; les frais liés au conseiller d'investissement, [le cas échéant] ; les frais de commissariat aux comptes ; les frais liés aux délégués (financier, administratif et comptable), [le cas échéant] ; les frais liés à l'enregistrement du fonds dans d'autres états membres, [le cas échéant] ; les frais liés à la distribution ; les droits d'entrée et de sortie lorsque l'OPC souscrit ou rachète des parts ou actions d'un autre OPC ou fonds d'investissement.

Le montant des frais courants peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les commissions de performance ni les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif. Le chiffre le plus récent est publié dans le document d'informations clés pour l'investisseur.

Les frais courants sont présentés à la date de clôture du rapport.

Frais courants
Cap.
1,29%

#### 4.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

##### NOTE 1 - Calcul des performances

Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.